

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☒ M. ☐ Mme
 Nom : ECOLIEU DE LA CROUZILLE
 Prénoms : Fabien BRANGER
 Profession ou qualité : représentant légal (enseignant)
 Adresse : 2 rue de l'auxances
86190 VOUILLÉ
 Association : ECOLIEU DE LA CROUZILLE
 N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)
 Lieu : 2 rue de l'auxances
 Du : 03/10 à 11 heure(s) 00 Au : 05/10 à 00 heure(s) 30
 et Du : à .. heure(s) .. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : JOURNÉES PORTES OUVERTES

Fait à : VOUILLÉ

12/09/2026
 Le : 29/01/2018

Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 37126

Le Maire de

Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 03/10/2026 à 11 heure(s) 00 au : 05/10/2026 à 00 heure(s) 30
 du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..
 à (5) : 2 rue de l'auxances

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 14/09/2026

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie